Fédération Autonome
de la Fonction Publique Territoriale
Syndicat départemental de l'Hérault

AGENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
CE DOCUMENT VOUS CONCERNE

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

La FA-FPT 34 est :

- un syndicat professionnel, autonome et apolitique qui défend uniquement les policiers municipaux, les gardes champêtres et les agents de surveillance de la voie publique.
- une organisation dirigée par des agents en activité, proches de chez vous et à votre écoute.
- un syndicat qui informe : vous obtiendrez, à votre domicile, toutes les informations nécessaires sur les textes concernant ta profession mais aussi les diverses publications du syndicat et celles de la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale.
- un syndicat qui défend au quotidien les intérêts de notre corporation, et individuellement les agents.

En adhérant à la FA-FPT 34, vous bénéficierez :

- également des conseils et aides concernant les problèmes professionnels,
- d'une protection « défense des adhérents » après examen du dossier et **après 1 année d'ancienneté.**
- de la possibilité de participer à la vie du syndicat et à l'élection du Conseil d'Administration,
- d'une représentativité nationale et reconnue dans les diverses instances (CAP, CST, Conseil de discipline, conseil médical, COS LR), au CNFPT, au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, mais aussi au Conseil Commun de la Fonction Publique.

La FA-FPT 34 est la 2ème organisation syndicale au Centre de Gestion de la FPT 34.

COMBIEN COUTE L'ADHESION ANNUELLE A LA FADPM 34-30 ?
(66% de votre cotisation syndicale est déductible de vos impôts - article 199 quarter C du CIG)
Individuel : 45 €/an (soit 15 € après déduction) – Couple : 70 €/an

✂ - - -